

Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 11 septembre 2024

Contact

Aymeric PONT
aymeric.pont@mairie-lyon.fr

04 78 62 18 43

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon
2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Procès-verbal Conseil d'arrondissement – Mercredi 11 septembre 2024

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et à tous, chères habitantes et habitants, cher.es collègues.

Je vous souhaite une bonne rentrée. Ce conseil d'arrondissement s'ouvre dans la période de rentrée scolaire, une période importante, qui se passe bien dans les écoles du 1^{er} arrondissement, grâce à l'engagement des équipes éducatives, personnels enseignants, personnels d'accompagnement, des cantines, du périscolaire ou de l'entretien. Il faut du monde pour que l'école accueille bien tous les élèves dans leur diversité. Et je sais combien Fatima Berrached y est attentive, je l'en remercie et elle vous parlera très certainement de cette rentrée et des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) au sujet desquels nous avons une vigilance toute particulière parce que les effectifs manquent, et ce, alors même que l'école se veut inclusive.

Alors même qu'avec l'enthousiasme des Jeux paralympiques le pays entier a vibré autour de performances de personnes en situation de handicap, qui ont pu être accompagnées pour pratiquer un sport adapté, trouver leur place et montrer non pas leurs défaillances mais leurs valeurs. Ce fut un beau moment d'humanité et de civisme et on aurait souhaité qu'il se prolonge au niveau des finances publiques au niveau national, ce n'est malheureusement pas le cas.

En effet après deux mois de tergiversation le maître des horloges qui nous regarde du haut de son portait présidentiel dans cette salle du conseil a décidé de nommer un premier ministre en dépit du choix des électeurs qui s'étaient clairement prononcés pour une alternance, et après que des arbitrages majeurs aient déjà été pris par son gouvernement démissionnaire dans le courant de l'été suite à la découverte d'un, entre guillemets, trou de 21 milliard dans les finances publiques.

Mauvaise prévision de croissance, mauvaise anticipation des recettes, mauvais calcul aussi sur les effets des exonérations d'impôts. Ce sont pourtant les « dérapages » des dépenses des collectivités qui ont été pointés par le ministre des finances. Dérapages ? Lorsque les collectivités appliquent les hausses de rémunération des fonctionnaires sans pour autant avoir la main sur les recettes leur permettant de payer les agents du service public. Dérapages ? Lorsque les collectivités compensent les désengagements de l'Etat sur le financement des organismes de logement social, sur les équipements culturels ; où je rappelle, l'inflation, la hausse du coût de l'énergie n'a pas donné lieu à des hausses de dotation. Ou encore sur les domaines de la solidarité, la Métropole de Lyon ayant par exemple assuré la mise à l'abri des personnes en détresse relevant des compétences de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence.

Le trou de 21 milliard dans les finances publiques atteste surtout des effets de l'accumulation des exonérations fiscales et du refus de taxer les superprofits qui ont privé l'Etat des ressources nécessaires pour assurer la continuité normale des services publics. Nous allons subir une fois de plus une cure d'austérité et nous avons beaucoup de raisons de craindre que les premières victimes seront les plus vulnérables. Enfants en situation de handicap qui n'ont pas d'AESH, les personnes à la rue qui n'ont pas de place en hébergement

d'urgence. Les habitants de logements passoire qui ne seront pas isolés parce que les aides à la rénovation sont supprimées. Si nous n'avons pas la main sur les décisions qui seront prises, notre responsabilité politique est d'alerter, de faire remonter les difficultés du terrain, du quotidien, de les traduire en proposition politique alternative, car oui il est possible de mener une politique équitable dans ce pays et nous sommes collectivement engagés pour cela.

Notre responsabilité politique c'est parfois aussi de prendre la parole sur des sujets complexes et sensibles, c'est le cas aujourd'hui suite aux révélations de l'enquête concernant les violences sexuelles commises par l'abbé Pierre. Cette personnalité née à Lyon sous le nom de d'Henri Grouès qui s'est illustré dans les combats pour le droit au logement et la défense de la dignité des plus pauvres est honorée par une place dans le 9^{ème} arrondissement et bien sûr par une représentation sur l'emblématique Fresque des Lyonnais. J'ai souhaité, en lien avec CitéCréation, propriétaire de l'œuvre, l'ouverture d'un débat sur cette représentation.

Alors que la fondation Abbé Pierre a annoncé qu'elle allait changée de nom, nous ne saurions à Lyon nous soustraire à la réflexion nécessaire sur l'hommage qui lui est rendu au regard du respect que nous devons à la parole et au courage des victimes. Et à fortiori dirais-je par une Ville marquée par ces affaires de violences à caractère sexuel au sein de l'Eglise et marquée par de trop long silence qui ont causé de trop graves souffrances. Il faut donc ouvrir la discussion et je rejoins la proposition de CitéCréation de réunir un Comité citoyen, accompagné de spécialistes de l'Histoire de Lyon qui sauront proposer les modifications nécessaires tout en maintenant dans l'espace public la mémoire des engagements solidaires qui ont participé à tisser cette Ville.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour je vais comme d'usage répondre à des questions adressées par les habitantes et les habitants.

Des parents d'élèves de l'école Raoul Dufy nous demandent pourquoi la moitié de la cour de la récréation est condamnée. Un affaissement a été observé au mois de juin dernier et des sondages sont en cours pour déterminer l'origine et le risque encouru. Dans l'attente nous avons modifiés les horaires d'usage de la cour haute, qui permet donc d'avoir un espace suffisant pour la récréation des enfants et qui donne satisfaction pour l'instant. L'affaissement pourrait être lié aux galeries souterraines nombreuses dans le secteur des Pentès. Donc dans l'attente de la confirmation de cette hypothèse-là par les expertises, j'invite toutes les personnes qui s'intéressent à ce sujet à visiter l'exposition sur les arrêtes de poissons qui commence ce jour à la bibliothèque du 1^{er} et qui s'accompagnera d'une visite virtuelle issu d'une proposition citoyenne au Budget Participatif qui permet de mieux connaître donc, ces souterrains des Pentès de la Croix-Rousse et aussi leur histoire très longue qui remonte à l'Antiquité.

Deuxième question qui nous est envoyée par le Collectif Migrant Croix-Rousse, qui nous interpelle sur le devenir du squat de la rue Neyret. Deux étages d'un immeuble de la rue Neyret sont occupés depuis un an et demi par une soixantaine de jeunes qui sollicitent auprès du juge des enfants un placement à l'aide sociale à l'enfance et sont en attente d'une décision. Une vingtaine d'entre eux sont scolarisés dans des collèges et des lycées du territoire, d'autres suivent des cours de français auprès du Secours Populaire. Nous sommes avec Malika Haddad-Grosjean intervenues pour rechercher une solution permettant de prolonger l'occupation du lieu malgré la décision de justice qui fixe une échéance d'expulsion au 31 août. Il s'agissait de prolonger l'occupation jusqu'en avril avec une fermeture progressive par un engagement à ne pas accueillir de nouveaux entrants au fur et à mesure des départs. Cette solution a été jugée non faisable par le Collectif, ce que je regrette bien sûr mais je comprends au regard de l'engagement totalement bénévole et citoyen de ses membres. Nous étions sur place hier avec le député Boris Tavernier et nous restons mobilisés pour rechercher

des solutions dignes de mise à l'abri au cas où l'expulsion serait mise à exécution. Voilà je n'ai malheureusement pas de réponse plus forte à apporter à cette situation qu'on sait très difficile.

J'en ai fini avec mon intervention et je vais proposer à Fatima Berrached de prendre la parole au titre de la Manufacture de la Cité.

Fatima BERRACHED

Madame la maire, cher.es collègues je souhaite au préalable vous informer que le nom de mon groupe évolue et celui-ci est maintenant Voie Commune. Ceci sera à prendre en compte pour les prochaines communications.

Aussi en lien avec votre intervention sur l'abbé Pierre les jeunes élu.es de la dernière promotion du Conseil d'arrondissement des enfants seront sollicités puisqu'ils avaient et elles avaient fait le choix d'accorder son nom à leur promotion.

Alors j'aime les feuilletons, les séries, généralement télévisés surtout les polars. J'aime aussi le sport comme les paralympiques qui viennent de se terminer. Aussi je voudrais vous partager le troisième épisode d'un feuilleton, celui des AESH et des enfants en situation de handicap. Les AESH vous savez ces personnes qui accompagnent les enfants en situation de handicap afin qu'ils puissent suivre une scolarité classique. Les AESH dont les missions sont essentielles mais ils et elles sont peu valorisés. Il s'agit effectivement de ma troisième prise de parole sur la situation des accompagnants, accompagnantes et des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Pour les écoles du 1^{er} que j'évoquerai plus tard, notons bien évidemment comme une habitude le manque d'accompagnantes et d'accompagnants pour permettre aux enfants d'être avec leurs camarades. Un manque noté dès le premier jour de la rentrée. Une situation récurrente comme un mauvais épisode. Rappelez-vous, dans une précédente séquence que j'ai évoquée, la défenseure des droits Claire Hédon alertait déjà sur la défaillance de cet accueil des enfants. Et lors de sa récente intervention sur une radio publique, madame Hédon toujours, est revenue sur cette situation ubuesque où un lycéen qui a bénéficié pendant toute sa scolarité d'une aide informatique, d'un tiers temps qui lui sont nécessaire, ne puisse en disposer pour passer ses épreuves du bac. Il a fallu qu'il y ait médiation pour que les conditions propices à sa réussite puissent être réunies, comme un mauvais épisode. Ou encore la médiatrice de l'Education nationale qui soulève encore les difficultés des enseignantes et enseignants à bien accueillir, bien accompagner les enfants car non formés ou pas assez. Alerte faite par la défenseure des droits également.

Ce dimanche 8 septembre s'est terminé de belle manière d'ailleurs, la parenthèse enchantée des paralympiques que j'ai été ravie, tout comme d'autres, de suivre. Pendant 10 jours, toutes et tous ont été formidables pendant ces paralympiques. Remercions aussi leurs accompagnants, accompagnantes. Les accompagnants et accompagnantes rendues visible par leur présence. Je profite de cette prise de parole d'ailleurs pour féliciter les athlètes de haut niveau qui nous ont tant émerveillé par leurs exploits. Comme Charles et Lucas au badminton, Aurélie à la boccia, ou encore Raphaël ce nageur brésilien qui a obtenu 3 médailles, ou encore l'équipe de cécifoot, à Marie, à Ugo, à tous ces athlètes qui ont fait de leur mieux pour se faire plaisir et nous faire plaisir.

Ils et elles ont permis que les handicaps visibles ou non soient « rendus publics ».

A la suite de ces paralympiques, Valérie Pécresse, présidente de la région Île de France, a annoncé une somme faramineuse, entre 15 et 20 milliard d'euros pour rendre les transports en communs parisiens accessibles d'ici

2040, c'est-à-dire demain. C'est bien c'est même très bien, nous pouvons nous en féliciter. On peut juste regretter qu'il faille attendre les paralympiques de Paris de 2024 pour que la loi de 2005 soit appliquée. Parler des jeux paralympique ce soir c'est espérer que le soufflé ne retombe pas et que la situation du handicap visible ou invisible soit prise en compte sérieusement.

Je reviens à l'Education nationale et je cite la médiatrice de l'Education nationale : « Même lorsque les personnels sont disposés à fournir un véritable effort pour permettre à l'enfant de suivre une scolarité en milieu ordinaire, ils ont un sentiment d'impuissance et disent subir une pression qui les dépassent. »

Les enseignants et les enseignantes ont des obligations de formations mais les formations dédiées à l'accompagnement des enfants à besoins particuliers sont soit manquantes, soit incomplètes, soit ne répondent pas aux besoins. Parfois les enseignantes et enseignants sollicitent des associations spécialisées pour être formés afin d'accompagner les enfants. Pour respecter l'inclusion scolaire, encore la loi de 2005... Pour avoir échangé avec des enseignants et enseignantes sur le sujet je peux affirmer que cela est difficile pour eux, pour elles de bien s'occuper des enfants.

Il y a eu aussi récemment un autre feuilleton, celui de désignation du premier ministre, je ne reviendrai pas sur les épisodes que nous avons vécus. Espérons juste que cette série concernant les AESH se poursuive au mieux, qu'elle ait une belle fin avec une revalorisation de leur statut, une formation appropriée du corps enseignant, des personnels, pour le bien-être des enfants en situation de handicap.

Il faut espérer que la prochaine ou prochain ministre de l'Education nationale prenne ce sujet avec sérieux pour les enfants pour les personnes qui les accompagnent.

Et pour finir je reprendrai les propos de la défenseure des droits qui a rappelé que dans le Code de l'éducation il est nécessaire que le service public s'adapte aux enfants. Près de 20 ans après le vote de la loi, il serait temps. A suivre donc, et au prochain épisode.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je donne la parole à Bertrand Pinoteau pour le groupe Lyon en Commun.

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire. Eh bien tout d'abord en cette nouvelle rentrée scolaire je souhaite, comme vous madame la Maire, saluer au nom de Lyon en Commun, le dévouement et le professionnalisme des agents de la Ville de Lyon et de l'Education nationale au bénéfice des 33 000 élèves et des 207 écoles publiques de notre ville, le tout dans un contexte on ne peut plus incertain au niveau national avec une ministre de l'éducation démissionnaire, sans vision mais qui s' imagine indispensable pour la suite.

Bien entendu en cette rentrée nous devons nous aussi dire quelques mots à propos de la « comédie parisienne » de ces dernières semaines, dans la mesure où elle va immanquablement avoir des incidences dans la vraie vie ici à Lyon comme ailleurs. Quand je dis comédie je devrais dire en fait « farce », ou mauvaise farce tant la pièce est grossière et même vulgaire.

Le premier rôle a donc été attribué à Michel B., acteur expérimenté, voir sur le retour, sans doute lui-même surpris que le casting est pensé à lui tant ses précédents rôles et tirades paraissent en décalage avec les aspirations du public.

En attendant de dévoiler la distribution complète, l'auteur/producteur/directeur de casting pourtant clairement désavoué par le public sur ses précédentes productions fait mine de croire au succès de sa nouvelle pièce. D'après les murmures entendus derrière les rideaux, cette pièce pourrait bien être une interprétation au premier degré de *Matin Brun*.

Pendant ce temps partout en France et à Lyon en particulier, manifestement insensible au théâtre, d'aucun continu de chercher de quoi manger, de quoi se soigner, de quoi se loger, de quoi s'éduquer. Et là ce n'est pas du théâtre quand des jeunes mères sont expulsées d'hébergements d'urgence ; certes pas toujours reluisant mais indispensable, puis se voir retirer leurs enfants sur injonction du procureur. Tiens, tiens, mais pourquoi ? Eh bien parce qu'elles n'ont plus d'hébergement pardi. La mobilisation au cœur de l'été des travailleurs sociaux, des responsables associatifs, des habitants avec le soutien des élu.es Lyon en Commun, a permis heureusement de reprendre le chemin du dialogue entre les acteurs en responsabilité particulièrement l'Etat et la Métropole. Lyon en Commun a été et restera force de proposition sur ce sujet complexe mais au combien essentiel à notre cohésion sociale. L'auteur/producteur de la farce parisienne prétend n'avoir qu'un souci, celui de garantir la stabilité, la continuité du théâtre. Sans sa farce, sans son premier rôle, tout est censé s'écrouler. Ce n'est pas la vision du peuple de gauche. Ce n'est pas notre acception de la République. Ce n'est pas notre acception de la démocratie. Ne jetons pas le résultat d'une consultation avec l'eau saumâtre d'une mauvaise farce. Soyons bien convaincu que la suite nous appartient, plus que jamais, dans les villes, dans les campagnes, au cœur de la société civile, au cœur de nos assemblées locales. Il nous appartient collectivement de construire une démocratie débarrassée du théâtre.

Je vous remercie de votre attention.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Bien, à l'issu de ces interventions préalable je vais vous proposer de désigner un secrétaire de séance, je propose la candidature de Lucie Perrin. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Bien nous la considérons comme désignée et je vous donne la parole pour procéder à l'appel.

Lucie PERRIN

Lucie Perrin procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES

BOUAGGA Yasmine – présente

CORTINOVIS Mathilde – présente

MORIN Jean-Christian – présent

HADDAD-GROSJEAN Malika – présente

PINOTEAU Bertrand – présent

BERRACHED Fatima – présente

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT donne pouvoir à Malika HADDAD-GROSJEAN

Monsieur Sylvain GODINOT donne pouvoir à Yasmine BOUAGGA

Monsieur David SOUVESTRE donne pouvoir à Bertrand PINOTEAU

Yves BENITAH – présent

Laurence BOFFET – présente

Noé FROISSART donne pouvoir à Mathilde CORTINOVIS

Benoît SCIBERRAS – présent

Et moi-même Lucie PERRIN – présente

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, le quorum est atteint et donc cette séance est officiellement ouverte et je vous propose de voter tout d'abord le PV de la séance du 12 juin 2024.

Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Eh bien je vous propose de le voter à main levée.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup il est approuvé à l'unanimité. Nous allons poursuivre avec les délibérations concernant l'arrondissement, donc il s'agit de délibérations financières pour lesquelles je donne la parole à Bertrand Pinoteau.

- **Délibération : 2024-35900-MA1-354 Décision modificative n°1 – Etat spécial**

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Mes cher.es collègues, cette décision dite modificative a pour objet de décider de l'affectation sur le budget en cours d'exécution à savoir le budget 2024. Tout d'abord des recettes liées à la location de la salle des Ovalistes pour l'année 2023 qui ont été en très forte hausse par rapport à l'année 2022, 3 860 euros contre 274 euros l'année précédente. Une hausse due à la fois à un report de titres de perception de 2022 sur 2023, mais également, et c'est très encourageant, à une forte progression des locations en 2023, année finalement, de vraie relance post-covid en matière de location d'équipement.

Ensuite les recettes liées à la première année d'exploitation des garages des Tables Claudiennes pour un montant de 6 456 euros.

Et enfin d'un montant destiné à couvrir les dépenses accessoires liées à la mise en œuvre du Conseil d'arrondissement des enfants, à savoir 5 161 euros contre 4 450 l'année précédente, et ces dépenses pour mémoire étaient jusqu'en 2022 assumées sur notre Budget d'Animation Local.

Donc on peut se satisfaire d'avoir désormais un montant attribué spécialement pour ça. Donc la présente décision vous propose de, pour le premier point, et comme nous le faisons chaque année, d'affecter la somme des 3 860 euros de location de la salle des Ovalistes sur l'opération Salle des fêtes qui intègre la maintenance de cette salle en particulier.

Pour le deuxième point les garages des Tables Claudiennes d'affecter la recette sur l'opération Association.

Et pour le dernier point d'affecter la somme liée aux Conseils d'arrondissement des enfants sur l'opération Evènements.

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir valider ces trois lignes de réaffectation budgétaire.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Bien je vous propose de voter cette décision modificative.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci pour votre approbation à l'unanimité, et j'en profite aussi pour remercier les services, la présence du directeur des services et les services sous sa direction qui nous ont permis d'augmenter très significativement l'usage de ces salles et ça montre le dynamisme de ces services pour l'intérêt des associations et également des familles qui profitent de ces salles associatives.

Je vous redonne la parole monsieur Pinoteau pour la délibération sur la dotation aux arrondissements.

Finances

- Délibération : 2024-32036-CMMA1-329 Dotation aux arrondissements pour l'année 2025

Bertrand PINOTEAU

Oui, le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 septembre prochain va fixer le montant des dotations aux arrondissements pour 2025, ainsi que, comme il se doit, les modalités de répartition des sommes entre les 9 arrondissements.

Pour rappel, trois dotations distinctes :

- La dotation Gestion correspondant aux besoins liés aux équipements transférés et aux services présents dans l'arrondissement.
- La Dotation d'Animation Locale avec une part fixe de 30 000 euros plus une part variable en fonction du nombre d'habitants.
- Et la dotation d'investissement fixée à 2 euros par habitant depuis des années.

Vous vous en souvenez une évolution importante avait eu lieu sur la dotation 2023 suite à un travail d'homogénéisation des budgets de fonctionnement entre les arrondissements conduisant à fixer la Dotation d'Animation Locale, et la Dotation de Gestion Locale, et à rendre ces deux dotations plus étanches que par le passé.

Pour 2025 il a été décidé de repartir sur des bases strictement identiques, à une petite évolution technique près, à savoir l'intégration de crédits complémentaires pour l'expérimentation de couches compostables dans les crèches.

Nous ne connaissons pas encore la répartition par arrondissement de ces montants qui sont donnés au global Ville dans la présente délibération mais il convient de retenir que nous sommes face à une reconduction à l'identique du budget 2024, aux variations de populations près qui sont tout à fait à la marge de chez nous.

Je vous présenterai les montants validés lors du Conseil de novembre mais je vous propose donc de retenir des ordres de grandeur arrondis :

- Dotation de Gestion, 350 000 euros à peu près
- Dotation d'Animation Locale un peu moins de 70 000 euros
- Investissement environ 60 000 euros

Et donc je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Et nous allons passer à des délibérations portant sur la nature en Ville et je donne la parole à Mathilde Cortinovic pour nous les présenter.

Espaces verts

- Délibération : 2024-25546-CMMA1-325 Lyon 1^{er} – Lancement de l'opération n°01284003 "Espace de nature du Mont Sauvage – Aménagement" et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 00012

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Mes cher.es co-élu.es c'est avec joie que je vous présente ce projet de délibération qui annonce, enfin, le lancement de l'opération pour la création d'un square au 33 rue du Bon-Pasteur.

Comme vous le savez ce site pour lequel bon nombre d'habitantes et d'habitants de l'arrondissement se sont battus, devait être le lieu d'un projet immobilier que nous avons annulé au début du mandat, afin de faire de la friche un nouvel espace vert.

Ce projet, vous le savez aussi, a pris beaucoup plus de temps que prévu car les conflits judiciaires avec les promoteurs sont très long. Cependant, nous avons décidé de faire des travaux afin de permettre aux lyonnaises et aux lyonnais, d'avoir accès à cet espace. Alors pour rappel la parcelle fait 2 000 m² mais la partie nord est dangereuse d'un point de vue géotechnique et sera donc fermée au public. Mais ce n'est pas de l'espace perdu car nous allons créer là-bas la première réserve de biodiversité de la Ville de Lyon avec un plan de gestion adapté.

Pour la partie sud, qui fait celle-ci 800 m², nous allons faire un aménagement simple pour créer un espace de nature et de partage. Donc dans une future délibération nous nommerons officiellement ce jardin mais en exclusivité je peux vous confier qu'il s'appellera le « Jardin du Monde Sauvage », rappelle à la montée qui le jouxte et fort approprié pour cet espace de biodiversité. Les travaux s'élèveront donc à 200 000 euros comme cela avait été voté dans le plan d'équipement pluriannuel de la Ville, pas de changement de ce côté-là.

Donc je vous invite, évidemment, à voter favorablement pour ce projet délibération et j'attends avec impatience l'inauguration de cet espace avec les habitants et vous-même.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Oui !

Fatima BERRACHED

Juste une remarque, c'est que les jeunes de la Commission Nature en Ville de la dernière promotion du Conseil d'arrondissement des enfants avaient le choix d'aménager ou de proposer un projet pour cette friche. Je serais favorable à ce qu'on leur envoie l'information qui nous a été partagée pour les inviter à aller voir l'évolution de cet espace.

Yasmine BOUAGGA

Et la demande d'hôtel à insecte a bien été prise en compte par les services, et merci du rappel effectivement pour bien les associer à l'ouverture de ce lieu.

Donc je vous propose de voter pour cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et je vous redonne la parole madame Cortinovis.

- **Délibération : 2024-33067-CMMA1-326 Lancement de l'opération n°60023851 "Signalétique dans les parcs 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n°2021-4 – programme 00012**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire.

Donc mes cher.es co-élu.es nous restons dans la thématique des parcs car il s'agit ici d'un projet de délibération qui concerne du coup la signalétique des parcs et des jardins de la Ville de Lyon pour une amélioration, une harmonisation et aussi une mise à neuf, bien nécessaire, de ces panneaux.

Nous avons régulièrement des remarques d'habitants et d'habitantes à ce sujet, donc on est très heureux qu'il avance. Cela se fera en plusieurs étapes donc cela va commencer avec le parc de La Tête d'or, et ensuite cela sera fait dans tous les autres parcs de la Ville de Lyon.

Cette opération est estimée à 350 000 euros et je vous prie de donner un avis favorable à ce projet.

Yasmine BOUAGGA

Y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et c'est toujours à vous madame Cortinovic pour la transition écologique.

Transition écologique

- **Délibération : The Climate Hall – Préfiguration du lieu phare transition écologique et résilience**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame le Maire je continue sur ma lancée.

Là on parle d'un projet de délibération qui concerne The Climate Hall. Alors pour vous redonner un peu de contexte, depuis le 28 avril 2022, la Ville de Lyon est lauréate du programme qui s'intitule « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes », d'ici 2030, de la Commission européenne.

La mission de ce programme c'est d'accompagner les villes attestées et à mettre en œuvre des projets innovants pour atteindre la neutralité climatique. La Ville de Lyon a proposé le projet intitulé « The Climate Hall Lyon 2030 ». Ce projet vise à préfigurer la création d'un lieu phare sur le climat et la résilience, une programmation hors les murs et la mobilisation citoyenne autour de lieux ressources.

Donc le projet a été retenu et se fait en partenariat avec 6 structures : L'ALEC, L'Agence des Mobilités de la Métropole, ANCIELA, La Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'emploi (MMI'e), la Cité Anthropocène et l'Université Lumière Lyon 2.

Donc la Ville de Lyon est celle qui coordonne le projet avec différents objectifs. Donc il y aura une programmation pour accélérer la prise de conscience avec des formations et des animations participatives, notamment dans les quartiers prioritaires de la Ville. Un accompagnement des citoyens et des citoyennes au passage à l'action dans des lieux ressources. Et la construction d'un projet et code de la résilience autour de 3 activités, donc formation/recherches, expérimentation et débat public.

Comme vous vous en doutez, nous sommes sur un projet qui va préfigurer un futur projet de l'ancienne Ecole des Beaux-Arts dans le lieu Neyret, et donc tout ça permet en fait d'avancer sur la programmation et de préparer ce beau projet dont les travaux vont démarrer très bientôt.

Le budget total de ce projet qui est financé est de 600 000 euros et donc cher.es collègues je vous prie donc de donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Juste en complément, comme vous l'avez dit les travaux sur le bâtiment commencent tout bientôt et également il y aura une communication publique à l'occasion du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du site, pareil dans les jours à venir.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et je vous redonne la parole pour la suite.

- **Délibération : 2024-33113-CMMA1-317 Lyon 20230 – Soutien aux acteurs du territoire et membres de l'Agora pour accélérer la transition écologique**

Mathilde CORTINOVIS

Merci beaucoup. Donc toujours dans la même thématique, la Ville de Lyon a lancé la démarche Lyon 2030 inspirant le changement afin de soutenir, d'accompagner et de valoriser les initiatives et les projets d'actions locales allant dans le sens de la neutralité climatique.

Dans ce cadre deux nouveaux appels à projets ont été lancés. Alors si vous vous en rappelez, nous avons déjà voté un soutien à une première vague de 7 projets au mois de juin. Maintenant nous votons la deuxième vague. Je vous donne quelques exemples et pas l'intégralité parce qu'il y a beaucoup de projets, mais pour que vous ayez une idée.

Il y a le « Festival Agir à Lyon » d'Anciela qui a lieu le 29 septembre à la Maison des Rancy auquel je vous invite toutes et tous à participer si vous le souhaitez.

La MJC du Vieux-Lyon pour expérimenter la végétalisation de la terrasse comme un outil pédagogique ou encore l'association « Zéro déchets Lyon » pour des cycles d'intervention.

Les autres structures qui sont soutenues, on a « Mouvement de Palier », « Tissage », « Robin des Villes », « L'Hespul », « The Shifters », « La Poursuite », « Conscience impact écologique », « The Greener Good » et « L'atelier Zéphyr ».

Je profite de ce projet de délibération pour vous parler de notre, désormais, traditionnelle semaine climat de la Mairie de notre 1^{er} arrondissement qui aura lieu cette année du 7 au 13 octobre avec une thématique centrée autour du textile responsable. Vous pouvez déjà trouver l'intégralité du programme sur le site de la Mairie du 1^{er} et je vous invite à aller regarder ce programme mais je peux vous donner quelques informations déjà. Il y aura une rencontre avec les moutons de la Bergerie Urbaine, encore, qui avait déjà rencontré un grand succès. Il y aura également une grande conférence au lycée de la Martinière avec des personnalités qui travaillent sur le textile responsable ou encore un atelier à la découverte des plantes tinctoriales. Si vous ne savez pas ce que c'est, c'est l'occasion d'aller faire l'atelier.

Comme il est important de continuer à travailler main dans la main avec des associations du territoire qui font avancer la transition écologique, je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Moi je vous demanderai surtout de noter dans vos agendas ces dates de la Semaine Climat du 7 au 13 octobre, et il y a un programme très dense justement grâce à toutes les propositions qui nous ont été faites par les acteurs du territoire.

Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

- **Délibération : 2024-32564-CMMA1-316 Lyon 1^{er} – Augmentation du montant de l'opération n°01047814 "Hôtel de Ville – Travaux de conservation" et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 20008**

Et dans la foulée de ces délibérations transition écologique je vais vous présenter la suivante qui porte sur les travaux Hôtel de Ville, travaux de conservation. Donc on l'a mise dans cette rubrique transition écologique puisqu'il s'agit principalement de remédier aux problématiques thermiques dont on a l'expérience dans ce bâtiment même s'il s'agit aussi de préserver ce bâtiment patrimonial dont l'ensemble de la restauration a été estimé à 25 millions d'euros.

Mais voilà pour ces premières tranches nous vous demandons l'affectation d'un complément à la première tranche de 1 700 000 euros et donc d'affecter les crédits de paiement pour permettre ces premières tranches sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Je m'excuse de ne pas le présenter de façon plus détaillée c'est vraiment une très grosse opération assez complexe et qui se déroulera sur plusieurs années.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur ce sujet ?

Eh bien je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre avis favorable et nous allons passer à présent à des délibérations portant sur la jeunesse et elles sont nombreuses, et je donne la parole à Fatima Berrached pour nous les présenter.

Jeunesse, centres sociaux

- **Délibérations** : - 2024-26624-CMMA1-331 "Lyon Jeunesses ! Le projet engagé de la Ville de Lyon pour les jeunes de 12 à 25 ans" – Présentation et approbation du nouveau cadre de la politique de la Ville de Lyon en direction des jeunes
- 2024-26625-CMMA1-334 "Lyon Jeunesses !" Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à initiatives associatives jeunes 2024 pour un montant total de 127 700 euros

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues, je vous propose une présentation commune des deux projets de délibérations avec, si vous en êtes d'accord, un vote commun.

La Ville de Lyon a mené sur les derniers mois un travail de prospective, d'étude, de concertation, d'échange, avec les jeunes et avec les associations concernées afin de définir une politique qui concerne toutes les jeunes de la Ville.

Il y a d'ailleurs eu un évènement dédié à la fin novembre 2023. Ainsi, quelques chiffres à prendre en compte, la Ville de Lyon compte 124 000 jeunes de 12 à 25 ans dont 104 000 sont âgés de 16 et 25 ans. Chez les jeunes de plus de 18 ans les femmes sont surreprésentées, ils et elles sont particulièrement nombreux dans les 3^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements du fait de la présence de campus universitaires et des établissements d'enseignements supérieurs. 75 000 jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisés, 44 500 sont en emplois ou au chômage et 112 000 étudiants sont accueillis dans les établissements d'enseignement supérieurs lyonnais. Et on notera enfin que 8 300 jeunes de plus de 16 ans ne sont ni en études, ni en formations, ni en emplois et que les taux de pauvreté des ménages de moins de 30 ans dépasse les 20% dans tous les arrondissements de la Ville.

Aussi ce travail d'étude permet de définir 4 thématiques d'intervention :

- Garantir l'accès aux droits des jeunes et les conditions d'une meilleure information
- S'inscrire et agir dans la transition écologique
- Lutter contre les discriminations et pour l'égalité
- Comprendre et s'adapter aux pratiques numériques des jeunes

Sept thématiques portées par les jeunes est organisée selon deux axes dont :

- « Franchir les étapes » en abordant les sujets suivants :
 - Le tremplin des années collèges
 - L'orientation et l'insertion professionnelle
 - Le bien-être, la santé, la santé mentale
 - Lutter contre la précarité dont l'accès au logement, la précarité alimentaire et matérielle.

- « Prendre place ici et dans le monde » aborde les sujets sur :
 - L'engagement et la participation
 - Les pratiques de loisirs culturels et sportives
 - Mieux vivre dans les espaces publics.

Ainsi que deux thématiques pour un dernier axe, « faire vivre l'écosystème lyonnais des acteurs jeunesses » :

- Pour observer, produire et partager des données et des connaissances sur les jeunesses de Lyon.
- Mettre en cohérence, piloter et coordonner les acteurs des jeunesses. Pour ce dernier chapitre un « schéma lyonnais des coopérations jeunesses » sera prochainement défini.

Au total ce sera 26 actions qui seront mises en avant dans Lyon Jeunesses et qui seront développées dans les prochains 18 mois.

Aussi en lien avec les jeunesses, un projet de délibération concerne l'attribution de subventions pour un montant total de 127 700 euros. Sont ainsi proposés pour ces subventions des structures du 1^{er} arrondissement :

- Le CRIJ pour mener des actions autour du numérique avec la mise à disposition d'une boîte à outils pour un montant de 15 000 euros.
- LALOUMA pour un montant de 2 800 euros autour de l'organisation d'une journée des métiers du jeu vidéo. Le jeu vidéo un sujet préféré pour LALOUMA.
- A noter pour l'AFEV une subvention de 30 000 euros afin d'accompagner les jeunes à s'engager. L'AFEV intervenant au collège Truffaut au Tiers'Pop.

Donc pour permettre aux associations de mener leurs projets je vous invite à donner un avis favorable à ces deux délibérations.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable. Est-ce qu'il y a des demandes de votes séparés ? Donc je vous propose de voter conjointement ces deux délibérations et leurs donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et je vous redonne la parole pour parler des centres sociaux.

- **Délibération : 2024-32506-CMMA1-333 Attribution de subventions de fonctionnement (seconde tranche) d'un montant total de 4 327 294 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

Fatima BERRACHED

Le présent rapport concerne le renouvellement de la convention entre la Ville de Lyon et 41 structures associatives d'éducation populaire, ainsi que l'attribution de la deuxième tranche de subvention à destinations des structures associatives pour un montant de 4 237 294 euros au total.

Pour le 1^{er} arrondissement sont concernés :

- le Centre Social Quartier Vitalité pour un montant de 129 615 euros
- Le Centre Social Grande Côte pour un montant de 30 926 euros
- La Ka'Fête ô même pour 51 834 euros

Pour permettre aux structures associatives de fonctionner dans de bonnes conditions, je vous invite à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, ah... les personnes qui nous écoutent en ligne ne vous ont pas entendu mais vous avez présenté la délibération sur les centres sociaux, et je rappelle que les élu.es qui sièges dans les conseils d'administration ne peuvent malheureusement pas prendre part au vote donc Malika Haddad-Grosjean c'est votre cas.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Oui.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Oui, juste pour souligner que, encore une fois, ce sont les collectivités donc la Ville de Lyon, qui viennent en soutien à ces centres sociaux, à ces MJC, à ces associations, devant le désengagement de l'Etat.

Yasmine BOUAGGA

Merci de l'avoir rappelé, effectivement, c'est un sujet de préoccupation et l'effort de la collectivité est très conséquent pour permettre à ce service public assuré par le secteur associatif de poursuivre....

Oui !

Laurence BOFFET

En complément justement et à la remarque très juste de Malika Haddad-Grosjean, malheureusement les prochaines coupes budgétaires qui semblent nous concernés, quel que soit les premiers ministres qu'on n'a pas choisis, ils annoncent les mêmes choses.

Je crains qu'on va avoir du mal à compenser toujours les fin de dotations de l'Etat si en plus, on nous supprime à nous aussi collectivités locales, territoriales, les moyens de cette compensation. Voilà, donc il y a un peu le feu.

Yasmine BOUAGGA

Tout à fait, c'est un peu les difficultés que je laissais entrevoir dans l'introduction et oui les inquiétudes sont partagées par l'ensemble des secteurs associatifs en particulier.

Puisque là il s'agit de les soutenir, je vous propose de donner un avis favorable très fort pour cette délibération et pour ces centres sociaux auxquels on tient et qui font vraiment une action indispensable sur notre territoire.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre soutien. Les délibérations suivantes portent aussi sur la jeunesse, ce sont des subventions complémentaires au titre de la prévention de la délinquance ou de la prévention spécialisée mais qui portent sur la jeunesse donc je vous redonne la parole Fatima Berrached pour nous les présenter.

Prévention spécialisée

- **Délibérations : -2024-32517-CMMA1-327 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2024 pour un montant total de 12 2000 euros**
- **2024-32518-CMMA1-328 Programmation financière complémentaire 2024 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 11 000 euros**

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues il s'agira d'une présentation commune sur ces deux délibérations, et à voir également si on fait un vote commun.

Il s'agit de l'attribution de subventions pour des associations intervenant dans le champ socio-éducatif ou de prévention pour un montant de 12 200 euros, et au titre du CLSPD pour un montant de 11 000 euros.

Ces délibérations concernent l'ensemble des associations intervenant sur la Ville ont été élaborées à partir d'un diagnostic partagé, ce contrat partenarial définit les grandes priorités d'action du CLSPD pour la période 2022-2026 :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Renforcer la tranquillité et la sécurité publique, mobiliser les habitants
- Adapter la gouvernance et les outils du CLSPD

Pour le 1^{er} arrondissement est concernée l'association « La sauvegarde 69 » intervenant sur plusieurs actions comme Horizons alpins qui a pour objectif de redonner confiance et espoir aux jeunes.

Pour décembre un séjour de 3 jours au ski, les jeunes devront respecter les règles de vies avec des temps de vie de groupe et de préparation du séjour commenceront en amont avec de l'information des parents et des rencontres régulières avec les jeunes pour la préparation du séjour. Il faut juste espérer qu'il y ait de la neige, pour un montant de 1 600 euros

Un séjour à la ferme avec travail agricole, activités de développement personnel et des actions de vie en collectivité pour un montant de 1 600 euros.

Et au titre du CLSPD sont concernées pour du fonctionnement la Sauvegarde 69 toujours pour 3 000 euros et pour le même montant l'association Mediatone.

Pour permettre aux associations de mener ces projets à destination des jeunes, je vous invite à donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour la présentation de ces beaux projets, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et dans la lignée de ce que nous avons dit sur l'inquiétude quant aux centres sociaux, l'inquiétude est aussi très forte quant à la prévention spécialisée d'autant plus qu'elle rencontrait déjà de très grande difficulté en particulier l'association Sauvegarde 69. Et donc ces actions sont plus que fortement menacées.

Je donne la parole à présent à Malika Haddad-Grosjean pour les délibérations portant sur la lutte contre les discriminations.

Lutte contre les discriminations

- **Délibération : 2024-33378-CMMA1-346 Signature du Plan local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations LGBTI+ 2024-2026, aux côtés de la Préfecture du Rhône, le Ministère de la Justice, l'Académie de Lyon, la DILCRAH, la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne, la Métropole, la Chaire LGBTIQ+, le Centre LGBTI+, Cargo Sport Lyon, SOS Homophobie et Mémoire Minoritaires**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci, il s'agit donc dans ce projet de délibération du Plan local pour l'égalité contre la haine et les discriminations anti LGBT pour la période 2024 et 2026.

Ce Plan local sera signé par la Ville de Lyon au côté de la Préfecture du Rhône, le Ministère de la Justice, l'Académie de Lyon, la DILCRAH et bien sûr la ville de Villeurbanne, la Métropole et un certain nombre d'associations comme la Chaire LGBTIQ+, le Centre LGBTI+, Cargo Sport Lyon, SOS Homophobie et Mémoire Minoritaires.

La Ville de Lyon entend renforcer son engagement dans la lutte contre les violences et les discriminations en raison de l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou la sexuation et elle décline ce Plan pour la part de la Ville de Lyon sur un certain nombre de thématiques notamment :

- L'éducation :
 - Par la sensibilisation des collégiens, des lycéens. Par des interventions, par des soutiens à des associations qui font ces interventions au sein de ces établissements scolaires. Je sais que la Ville de Lyon est très engagée sur ces questions-là, et ma chère collègue Fatima Berrached est engagée aussi sur notre arrondissement
- La culture :
 - Bien sûr qui permet de rendre visible et inclure les enjeux de ces questions-là, des discriminations mais aussi dans les événements culturels.
- La santé et la vulnérabilité :
 - Je rappelle que l'une des actions qui a été menée par la Ville de Lyon c'est le Contrat local de santé de Lyon, et je fais un clin d'œil aussi à notre collègue David Souvestre qui s'est engagé auprès de Céline de Laurens sur ce Contrat local de santé.
 - Et bien sûr le soutien à l'ouverture d'une résidence pour personnes âgées, une résidence senior LGBTI+ à Lyon. Et j'envoie un clin d'œil au 4^{ème} arrondissement, un autre adjoint à la vie des aînées, Alexandre Chevalier.
- Bien sûr il y a aussi l'accompagnement des victimes.
- Sans oublier le sport :
 - Dans le 1^{er} arrondissement via la voix de Sylvain Godinot nous avons mis au cœur de notre engagement et de nos actions la non-discrimination, la lutte contre les violences sexuelles mais aussi sexiste. Contre la discrimination des personnes d'orientation sexuelle ou de genre différent au sein des clubs sportifs. Et l'approche a été faite notamment avec l'OL, avec l'ASVEL, et je passe bien sûr tous les clubs sportifs et les associations que nous avons sensibilisées et sur les appels à projets qui ont intégré une exigence de lutte contre les discriminations et les violences. Et je sais que Sylvain Godinot en avait fait un point d'honneur pendant tout le long de ce mandat.

Et puisque notre arrondissement est très impliqué et engagé sur ces questions-là, je ne doute pas de votre approbation, merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable, effectivement en soulignant l'importance des acteurs du 1^{er} arrondissement sur ces thématiques.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-33088-CMMA1-345 Attribution de subventions dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) pour un montant total de 26 000 euros – Exercice 2024**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci, il s'agit là d'une attribution de subvention dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration.

J'ai eu l'occasion d'intervenir ici pour expliquer ce qu'est le contrat d'accueil et d'intégration qui est contrat national destiné aux primo-arrivants, qui les appellent, très justement, pour intégrer la communauté des citoyens, à respecter les principes de la République, mais en retour, que la République leur offre la jouissance aussi de ces principes.

Ce contrat territorial d'accueil et d'intégration comme vous l'aurez compris, c'est une déclinaison de ce contrat national. La Ville de Lyon malgré toutes les difficultés, malgré nos insuffisances aussi a mis en place une politique d'hospitalité pour faire de la Ville de Lyon une ville accueillante, solidaire et hospitalière.

Pour répondre justement à cet objectif qui est en construction, tout l'Etat social est en construction et jamais achevé ; l'Etat, la Métropole, la Ville de Lyon ainsi que la ville de Villeurbanne ont convenus de s'engager en faveur de cet accueil et intégration des primo-arrivants sur notre territoire.

Alors j'ai dit l'Etat, la Métropole, la Ville de Lyon et la ville de Villeurbanne, je reviens sur l'Etat. C'est très bien que l'Etat puisse s'engager via la Préfecture pour la déclinaison de ce contrat national. Je vais être très brève, simplement pour dire que l'Etat devrait commencer cet accueil par un accueil digne des primo-arrivants par les services publics de la Préfecture. De mettre fin à des délais d'attente indignes et inacceptables. Aujourd'hui pour obtenir un titre de séjour il faut attendre 3 ans. Pour accompagner, faciliter l'accès numérique, résoudre les problèmes à l'accès numérique des personnes en demande de titres de séjour. Appliquer purement et simplement la loi, les dispositifs en ce qui concerne les personnes qui travaillent, les jeunes qui travaillent et qui attendent toujours leurs titres de séjours. La dignité commence par le respect de ce qui est déjà prévu.

Bon ce qui est prévu n'est pas toujours encourageant. Dans le dernier rapport du défenseur des droits, la défenseure des droits souligne que cette année, 2023 car c'est en décembre que ça sort, le premier motif des saisines du défenseur des droits est en raison des difficultés que rencontrent les ressortissants étrangers dans leurs démarches auprès des Préfectures. Et je peux vous dire qu'au niveau national la Ville de Lyon en porte le palmarès.

Et les nouvelles dispositions bien sûr de la loi asile et immigration sont loin de faciliter les choses et c'est un euphémisme que de s'exprimer en ces termes, voilà. Ces dispositions de la loi asile et immigrations s'appliquent au détriment des principes juridiques essentiels comme la dignité et l'égalité. Quoi qu'il en soit on tient nos engagements, on continue à se battre pour un accueil digne de ces primo-arrivants ou des personnes qui sont déjà installées sur notre territoire, dans la Ville.

En vous demandant de donner l'accord à Monsieur le Maire de signer le Contrat territorial d'accueil et d'intégration et de donner aussi vos avis favorables aux subventions qui sont octroyées aux associations qui accompagnent justement ces populations primo-arrivantes.

Alors pour le 1^{er} arrondissement, très rapidement, nous avons par exemple :

- « Passerelles Buissonnières » qui va bénéficier d'une subvention de 2 500 euros
- « Lien, Ecoute » qui accompagne aux démarches juridiques des primo-arrivants pour 1 000 euros
- Et une association « OFF THE BEATEN TRACKS » qui accompagne les primo-arrivants pour l'accès notamment à la culture pour un montant de 2 000 euros.

D'autres associations des autres arrondissements bénéficient aussi de subventions, la liste est longue, je vais juste vous demander de donner un accord favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-33090-CMMA1-343 Dispositif d'accès au droit territorialisé – Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci beaucoup.

Donc la délibération présente concerne le dispositif d'accès au droit territorialisé que porte et soutien la Ville de Lyon. Il s'agit de reconduire la convention mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon et ensuite un soutien financier d'un montant de 22 500 euros à l'Ordre des avocats qui propose des permanences juridiques dans toutes les Mairies d'arrondissement.

Je profite de cette occasion pour souligner que nous en avons une ici dans le 1^{er} arrondissement et il y a un avocat qui fait une permanence et qui accueille tous les publics qui ont besoin de conseils et d'orientation.

Sur ce, je vous appelle à donner un avis favorable pour la signature de cette convention et ce soutien financier de la Ville de Lyon à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon qui concourt à l'accès aux droits et au service public de la Justice.

Yamine BOUAGGA

Merci beaucoup, et je signale qu'on a vu leur présence lors du Forum du logement des jeunes et cet enjeu de l'accès aux droits aussi pour permettre, faciliter l'ouverture des droits, le logement, etc... est vraiment très important.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime et je vous redonne la parole pour les subventions aux ainé.es.

Ainé.es

- **Délibération : 2024-33135-CMMA1-342 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 17 870 euros**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Je reprends. J'ai eu le plaisir de faire ma rentrée, mon retour de vacances avec le Conseil des aînés, pour nous faire justement un retour sur les différentes activités qu'à proposer la Mairie du 1^{er} arrondissement pendant cette période estivale et notamment à destination des publics vulnérables et fragiles, ainsi que les sorties proposées par la Ville de Lyon via le CCAS.

Je suis ravie de partagée mon kiff, parce qu'ils ont kiffés eux aussi, voilà. Et ils en demandent toujours plus et nous faisons tout pour répondre à la demande. Donc cette délibération est en rapport avec une attribution de subventions 17 870 euros à des associations qui mènent des actions de développement auprès des personnes âgées, notamment dans le cadre de la lutte contre l'isolement ou la protection de la santé.

La santé. La santé c'est bouger. Bouger pourquoi ? Eh bien pour entretenir la flamme, bien sûr il ne s'agit pas de la flamme olympique. Vous l'aurez compris c'est le thème de la Semaine Bleue, j'en profite pour en parler, qui aura lieu à peu près au même moment que la Semaine Climat. Il n'y a pas de télescopage, nous avons bien organisé, et je remercie très bien le cabinet et les services pour que ces deux semaines puissent se dérouler et puissent profiter à l'ensemble des publics.

Semaine bleue dédiée aux seniors qui aura lieu cette année à Lyon du 30 septembre au 6 octobre. A ce propos, nous aurons le plaisir d'accueillir à la Mairie du 1^{er} arrondissement, le docteur Céline Candillier, psychiatre. Cette conférence se déroulera sur la question sans tabou de la vie amoureuse, intime et sexuelle des seniors. Je vous invite donc à contribuer à l'entretien de cette flamme en donnant un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ce teasing ! Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et donc on vous attend nombreux pour cette conférence qui aura lieu ici même le 4 octobre. C'est encore à vous, sur le logement.

Logement

- **Délibération : 2024-33133-CMMA1-324 Aides financières exceptionnelles de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social via les Ventes en l'état de futur achèvement agréées en 2024 et 2025**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Aller je garde la flamme. Donc ce sont des aides exceptionnelles de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social via les Ventes en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA). Je rassure ceux qui nous entendent il ne s'agit pas de soutenir le logement privé. Donc ces aides sont destinées à des bailleurs sociaux voilà qui produisent du logement social sur notre territoire pour faire face à l'envolée du prix du foncier dans notre ville.

Je rappelle que le Conseil Municipal en 2023 a délibéré un barème tout nouveau pour justement financer un certains nombres d'opérations comme par exemple les acquisition/amélioration. Les acquisition/amélioration concerne beaucoup notre arrondissement, nous avons beaucoup travaillé avec Noé Froissart, je fais beaucoup de clin d'œil aujourd'hui aux absents. Nous y avons beaucoup travaillé parce que sur notre territoire, le 1^{er} arrondissement n'est pas extensible, on ne peut pas produire ex nihilo du logement social mais nous pouvons acquérir et améliorer.

Et il y avait aussi la question qui a été discuté notamment dans le cadre du PLU-H sur la question des surélévations. On a été très vigilant, ça n'a pas été facile de concilier à la fois l'architecture, l'environnement, la question climatique et la production mais on est arrivé à un bon compromis pour soutenir ces surélévations avec des dispositifs bien sûr de restrictions.

Ces aides je le rappelle, n'ont pas été revalorisées depuis 2006. C'est pourquoi, pour apporter une réponse à la crise de la production du logement abordable et du logement social nous avons beaucoup travaillé sur ce soutien à ces ventes en VEFA et ces opérations doivent être réalisées dans le cadre du Secteur de Mixité Sociale. C'est ce qu'on appelle les SMS.

Avant 2023 ces productions représentaient à peu près 40% par an des logements familiaux. En 2023 ce taux à baisser à -20%. Pour remédier ou en tout cas au moins alléger cette pression et réviser cette baisse, il nous est proposé d'augmenter de manière exceptionnelle les subventions logement sociaux issus de cette vente en l'état de futur achèvement sur les années 2024 et 2025 ; et d'accorder au m² 120 euros pour les logements PLUS. Alors c'est quoi le PLUS, je l'avais déjà expliqué plusieurs fois ici, c'est du logement abordable ; et de 150 euros le m² pour les logements PLAI c'est-à-dire très social et destiné à des publics en situation de précarité.

Je vous demande de donner un avis favorable en espérant des logements prochainement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et je tiens à souligner le caractère très collégial de la décision qui a été prise vraiment en concertation avec l'ensemble des adjoints et adjointes des arrondissements. Concertation organisée par l'adjointe Sophia Popoff.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Oui Laurence Boffet.

Laurence BOFFET

Oui alors ce n'est pas spécifiquement sur cette délibération, mais ça me donne un peu le prétexte, puisque on a appris cette après-midi le décès de Louis Lévêque qui était évidemment très engagé toute sa vie sur la question du logement en particulier du logement social.

Il a beaucoup contribué dans les années 90 et surtout 2000, à partir de 2001, à faire en sorte qu'il y est une production de logement social très important. Mais il a aussi beaucoup pensé à la politique de la Ville, même si on l'a beaucoup décrié, il a participé depuis longtemps à son développement. Et donc c'est très triste d'apprendre son décès aujourd'hui, il participait encore, nous échangeons très récemment, à différents échanges avec nos bailleurs sociaux. Il a essayé de suivre malgré la maladie cela et donc mes condoléances à toute sa famille.

Et puis une spéciale dédicace aussi aux camarades de la Croix-Rousse puisqu'il a beaucoup participé à nos différents collectifs et aux communistes dont il est issu je pense, mais on pense bien à eux. Voilà, cette petite incise puisqu'on est sur une délibération sur le logement social, merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup de lui avoir rendu hommage, c'est effectivement quelqu'un qui s'est jusqu'à la fin de sa vie énormément engagé et c'était important de pouvoir lui rendre hommage et je me joins également aux condoléances auprès de sa famille.

Je vous propose de voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, je vous redonne la parole sur l'autre délibération.

- **Délibération : 2024-32516-CMMA1-332 "Lyon Jeunes !" – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros à l'association "Comité local pour le logement autonome des jeunes de Lyon", sis 3 rue de l'Abbé Rozier à Lyon 1^{er} – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Eh bien pour que la flamme faiblissante ne s'éteigne pas, faiblissante de la production du logement social, je vous demande d'emblée d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros à l'association « Comité local pour le Logement Autonomes des Jeunes de Lyon », le CLAJ ; qui d'ailleurs tenait son salon annuel aujourd'hui à l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce soutien unanime à cet acteur vraiment important du 1^{er} arrondissement et que d'ailleurs, côté Mairie d'arrondissement, nous soutenons aussi sur les petits déjeuners solidaires qui est une action à côté du logement mais qui est néanmoins très importantes pour les jeunes les plus démunis ; et en particulier les jeunes migrants dont nous parlions tout à l'heure, qui sont dans des situations d'hébergement ou de non hébergement très précaire.

Vous avez encore une délibération qui porte sur la Fête des Lumières, mais sur le volet solidarité de la Fête des Lumières, je vous redonne la parole.

Solidarités

- **Délibération : 2024-32316-CMMA1-352 Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'association Alynea dans le cadre de l'opération "Lumignons du Cœur » » de la Fête des Lumières 2024 – Approbation d'une convention**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Alors je garde le flambeau, je ne fais pas exprès, il s'agit de lumignons donc c'est toujours autour de la flamme aujourd'hui voilà.

Donc là c'est une délibération qui concerne l'attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'association Alynea qui est notre Samu social à Lyon.

Il s'agit d'une opération qui s'appelle « Lumignons du Cœur » de la Fête des Lumières pour cette année 2024, d'ailleurs qui se déroulera chez nous, place Sathonay. Cette association de 50 ans qui est engagé dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité, pour les aider à réintégrer et à retrouver leur place dans la société. Elle dénonce aussi le sans-abrisme, l'atteinte aux droits fondamentaux des personnes et puis surtout participe à sa résorption.

Dans ce cadre, du 5 au 8 décembre 2024, Alynea va donc porter l'opération des Lumignons du Cœur qui se tiendra comme je l'ai dit sur la place Sathonay à Lyon 1^{er}, et elle invitera le public à participer, à réaliser une scénographie lumineuse et à appeler aussi à la générosité collective.

L'ensemble des fonds qui seront récoltés pendant cette opération seront utilisés pour contribuer, aider aux programmes de l'association.

Voilà, sans doute que moi je voterai pour, et vous aussi d'ailleurs !

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Avis favorable à l'unanimité et donc rendez-vous le 8 décembre prochain.

Nous repartons sur une série de délibérations sur l'éducation et la petite enfance et je donne la parole à Fatima Berrached qui va peut-être procéder à quelques regroupements.

Education/Petite enfance

- **Délibérations : - 2024-33076-CMMA1-338 Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire – année scolaire 2024-2025 et conventions d'attributions de subventions**
- **2024-33078-CMMA1-337 Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps périscolaire – année scolaire 2024-2025 – conventions d'attribution de subventions**

- 2024-33077-CMMA1-339 Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps extrascolaire – année scolaire 2024-2025
- 2024-33079-CMMA1-336 Evolution du projet des ambassadeurs du livre dans le cadre du partenariat entre l'AFEV et la Ville de Lyon, signature de la convention associée et attribution de subventions
- 2024-33081-CMMA1-335 Adaptation des horaires du périscolaire du soir – Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires municipaux

Fatima BERRACHED

Tout à fait et je prends donc le relais de ma collègue Malika.

En préambule je voudrais remercier l'intervention de Laurence Boffet quant à l'hommage qu'elle a fait pour Louis Lévêque.

Alors Madame la Maire, cher.es collègues ces rapports sont fréquents en cette période de l'année, la rentrée scolaire et concernent le projet éducatif lyonnais. Aussi, je vous en ferai une présentation commune avec un vote unique sauf avis contraire.

Avant de vous en décrire les grandes lignes je voudrais revenir rapidement sur la rentrée scolaire du 1^{er} arrondissement. Les directeurs et directrices que nous avons rencontrés hier nous ont toutes et tous confirmé que la rentrée s'est bien passée. Notons pour le 1^{er} arrondissement l'ouverture de 3 classes, 2 en maternelles, maternelles Doisneau et Victor Hugo, et une en élémentaire des Tables Claudiennes ; école qui a accueilli une nouvelle directrice, la précédente directrice ayant été affectée à l'école Michel Servet. Avec aussi une fermeture de classe à l'élémentaire Doisneau, les écoles du 1^{er} arrondissement comptent actuellement 1 556 élèves.

Toutefois une inquiétude quant aux baisses d'effectifs prévus dans les prochaines années qui pourrait nous conduire à vivre de nouvelles fermetures de classes. Aussi, le périmètre scolaire sera modifié en toute logique pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour en revenir au projet de délibération elle concerne les différents temps de l'enfant que sont :

- Le temps scolaire
- La pause méridienne
- Le périscolaire avec une modification de son règlement intérieur
- L'extrascolaire
- Et les Ambassadeurs du Livre

Pour le temps scolaire, et je ne vais pas vous détailler tous les projets, notons les actions et dispositifs partenariaux en matière d'éducation à la transition écologique, d'éducation artistique, culturelle et sportive, et d'émancipation citoyenneté pour un montant total de 124 620 euros en subventions et 820 euros en vacations dont le Musée Gadagne pour le projet Patrimoine et Moi qui concernera pour le 1^{er} arrondissement le groupe scolaire Victor Hugo.

Les actions et dispositifs encourageant à la co-éducation et la place des parents pour un montant total de 136 904 euros, soit 105 990 euros en subventions et 30 914 en vacation. Pour le 1^{er} arrondissement les LAP (Lieux d'Accueil Parents) de Michel Servet et Tables Claudiennes, en compléments de ceux déjà existant, pourront ainsi être relancés en janvier 2025.

Projet d'Initiative Locale, les PIL, pour enrichir les projets pédagogiques portés par les équipes enseignantes pour un montant total de 148 956 euros dont le « Défilé des Pentès » devenu célèbre qui aura lieu en juin 2025 et qui sera organisé pour cette nouvelle édition par l'école élémentaire Doisneau.

Concernant le temps extrascolaire, l'inclusion et l'accessibilité des actions socio-éducatives pour les publics les plus fragiles et accueillent des enfants en situation de handicap sur le temps de loisir extrascolaire, la Ville mène des actions pour les enfants en situation de handicap.

Pour les centres sociaux de la Croix-Rousse il s'agira de tickets sport/culture pour un montant de 7 000 euros et l'accueil des enfants en situation de handicap pour un montant de 4 500 euros. Pour le centre social Quartier Vitalité pour un montant de 5 000 euros afin d'accueillir les enfants en situation de handicap.

Concernant le temps périscolaire, les Projets d'Initiatives Locales (PIL), pour enrichir les propositions pédagogiques portées par les équipes périscolaires des gestionnaires associatifs pour un montant total de 46 139 euros. Les projets partenariaux en matière d'éducation à la transition écologique, d'éducation artistiques, cultures, sportives et citoyennes feront l'objet d'un soutien financier pour un montant total de 208 680 euros pour l'année 2024-2025.

Et le temps scolaire évolue également que l'on appellera maintenant PEP'S. Ce nouveau dispositif fusionne les deux temps précédents en un seul temps afin de stabiliser le recrutement des animatrices et animateurs qui peuvent bénéficier maintenant de contrats. Les horaires évoluent ainsi pour proposer des activités à partir de 16h45 avec des départs échelonnés en maternelle et en élémentaire à partir de 17h45. Allonger ce temps a pour objectif aussi de proposer des activités qui se construisent sur la durée, d'où le projet de délibération qui concerne l'évolution du périscolaire.

Les premiers retours que nous avons eus par les directeurs d'écoles indiquent que l'ambiance dans les équipes d'animation évolue dans le bon sens, et les parents profitent aussi de ces temps.

Les Ambassadeurs du Livre seront reconduits par convention liant la Ville de Lyon et l'AFEV pour un montant de 248 000 euros pour l'intervention des ADL (les Ambassadeurs du Livre) dans 65 écoles. Le projet de délibération concerne également le renouvellement de la convention reconduite jusqu'au 31 août 2027.

Afin que les écoles puissent effectuer leurs projets, je vous invite à donner un avis favorable, merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ou de vote séparé ? Donc on est bien d'accord qu'on parle des 4 délibérations, 33076, 33078, 33077 et 33081. Et donc je vous propose de donner un avis favorable à ces délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce soutien aux activités scolaires et périscolaires. Je vous redonne la parole madame Berrached.

- Délibération : 2024-34323-CMMA1-341 Démarche "Notre Ecole faisons-la ensemble" (NEFLE) – Conventions types de financement et de transfert de propriété – Individualisation d'autorisation de programme

Fatima BERRACHED

Il s'agit de la délibération « Notre Ecole faisons-la ensemble », NEFLE. Le Président de la République, le metteur en scène, si je prends les mots de mon collègue Bertrand, a lancé en septembre 2022 le Conseil national de refondation afin d'accompagner les transformations à venir. Un des thèmes est l'éducation avec comme objectif de faire émerger au niveau local des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien être des élèves et à réduire les inégalités scolaires.

C'est l'objet de la démarche « Notre Ecole faisons-la ensemble », NEFLE, pilotée au niveau local par les services académiques. Petite parenthèse, j'ai déjà quelques propositions à faire ne serait-ce que sur le champ du handicap, je ferme la parenthèse.

Différents échanges ont eu lieu entre les membres de la communauté éducative jusqu'à l'échelon de l'école. La Ville souhaite profiter de cette opportunité pour développer ses projets en lien bien sûr avec le projet éducatif.

Grâce à la convention qui vous est proposée, les dépenses engagées dans le cadre du projet NEFLE seront intégralement financées par l'Etat. Le versement de la subvention interviendra en deux temps. Un acompte de 30% versé à la signature de la convention et le solde des 70% restant versé en une fois, le projet terminé et sur justificatif. La création d'une enveloppe dédiée à la démarche NEFLE permet d'identifier précisément les crédits affectés à cette opération et les dépenses engagées seront financées en totalité par les recettes de l'Education nationale. Cette opération est estimée à 500 000 euros sur le mandat, répartie avec une déclinaison sur les prochaines années.

Pour la mise en place de ce partenariat entre la Ville et l'Education nationale, je vous invite à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, c'est encore à vous madame Berrached.

- **Délibération : 2024-33144-CMMA1-340 Convention 2024 entre la Ville de Lyon et la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Rhône (DSDEN) relative à la promotion de la santé et son annexe pour la mise à disposition de l'application métier Esculape**

Fatima BERRACHED

Le présent rapport concerne une convention entre la Ville de Lyon et les Services de la Direction académique.

La Ville de Lyon compte 80 professionnels dans les équipes médico-sociales. La présente convention a pour objectif pour l'année civile 2024 de contractualiser le périmètre des interventions médico-sociales exercées auprès des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Lyon, ainsi que les modalités de travail et fixe les contributions des différentes parties dans ce cadre.

Le champ d'intervention concerne spécifiquement les enfants de la grande section au CM2 et une application est également proposée pour que les services puissent collaborés.

Dans ce cadre je vous invite à donner un avis favorable, je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci à vous, et c'est encore à vous madame Berrached.

- **Délibération : 2024-33061-CMMA1-330 Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2024 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 493 232 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière**

Fatima BERRACHED

J'ai bientôt fini mon grand Chelem. Donc le présent rapport concerne l'attribution de subventions aux équipements Petite Enfance de la Ville de Lyon, il s'agit de la deuxième tranche au titre de l'année 2024.

Alors :

- Pour la crèche Saint Bernard Vaucanson il s'agira d'un montant de 63 380 euros
- Pour les Augustins, 16 983 euros
- Pour Farandole, 69 122 euros
- Pour Alysé, 22 090 euros
- Pour Chardonnet, 28 021 euros
- Pour Kindertreff, 36 126 euros
- Pour la Ribambelle, 22 497 euros
- Pour le Rêve en Couleurs, 20 500 euros
- Pour les Petits Thou, 36 665 euros
- Pour le RPE, le Relais Petite Enfance, 18 336 euros
- Pour Croc' aux Jeux il s'agira de 4 800 euros

A noter que la ludothèque n'a pas bénéficiée de la première tranche de l'année.

Pour permettre aux équipements Petite Enfance du 1^{er} de fonctionner je vous invite à donner un avis favorable, je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Bien, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci à vous, et alors toutes mes excuses sur le vote groupé du début, j'ai listé quatre délibérations, il y en avait cinq. Donc 76, 78, 77, 79, 81, et donc je vais vous redemander de bien vouloir voter pour que tout soit bien dans les règles s'il n'y a pas de souhait de votes séparés.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, comme ça nous enregistrons les votes dans les règles.

Nous allons passer à des délibérations portant sur la culture et je vais donner la parole à Yves Benitah pour nous les présenter.

Culture

- **Délibération : Approbation de la gratuité d'entrée pour les étudiants lors de l'évènement Erasmuseum le dimanche 20 octobre 2024 au Musée des Beaux-Arts de Lyon**

Yves BENITAH

Merci Madame la Maire. Cher.es collègues la première délibération concerne l'approbation de la gratuité d'entrée pour les étudiants lors de l'évènement Erasmuseum le dimanche 20 octobre au Musée des Beaux-Arts de Lyon.

En effet le Musée des Beaux-Arts de Lyon organise l'évènement Erasmuseum le dimanche 20 octobre 2024, initié par le musée en 2017 à l'occasion des 30 ans du programme européen Erasmus. C'est une manifestation destinée à l'accueil des étudiants internationaux de la Métropole de Lyon. Il y a tout un programme qui est organisé pour ces étudiants. Il permet une fréquentation importante des étudiants internationaux et de rappeler le caractère accueillant de notre Ville par rapport à tous ces étudiants qui viennent du monde entier.

Donc cher.es collègues je vous demanderai de donner un avis favorable à cette délibération, merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci, nous donnerons un avis favorable je l'espère, et puis nous communiquerons aussi notamment auprès du Tiers'Pop pour que les jeunes puissent en profiter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce soutien unanime et je vous redonne la parole monsieur Benitah.

- **Délibération : 2024-32154-CMMA1-347 Attribution de subventions d'investissement à 36 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n°60SECULT "Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026, AP 2021-3, programme 00005, pour un montant global de 249 800 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations**

Yves BENITAH

Oui merci. Donc il s'agit d'une délibération d'attribution de subventions d'investissement à 36 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique. L'accompagnement des initiatives locales culturelles 2021-2026, AP 2021-3, programme 00005 pour un montant global de 249 800 euros, d'approbation et d'autorisation de signatures des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations.

Ce sont des subventions d'investissement et les éléments d'appréciation pour proposer au soutien ces structures ont été :

- De contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil des artistes et des publics pour les lieux
- De prioriser des équipements qui peuvent être mutualisés
- De permettre l'acquisition d'équipements dédiés à la création artistique comme des instruments de musique, du matériel scénique ou technique facilitant la diffusion des créations

Un certain nombre de structure de notre arrondissement bénéficient de cet investissement, je ne vais pas vous citer l'ensemble des 36 associations, mais simplement quelques une qui sont sur notre territoire :

- La première étant l'association des Nouvelles Substances pour un montant de 25 000 euros
- L'ensemble Alkymia
- La P'tite Boite à Musique sur la musique classique et contemporaine
- Et puis je terminerai avec l'association Les Clés de la Lune plus connu sous le nom de 'A Thou Bout'Chant' pour un montant de 3 500 euros
- Et l'association Mediatone pour un montant de 5 000 euros

Et donc cher.es collègues, je vous demanderai votre approbation pour cette délibération de subventions d'investissement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis unanime, je vous redonne la parole Yves Benitah.

- **Délibération : 2024-32153-CMMA1-349 Attribution de subventions de fonctionnement à 7 structures culturelles, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et CASINO pour un montant global de 66 800 euros – Approbation de conventions**

Yves BENITAH

Donc là il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à 7 structures culturelles sur le Fond d'Intervention Culturel (FIC) et CASINO pour un montant global de 66 800 euros et d'approbation de conventions.

Je ne vais pas vous dire toutes les structures, simplement m'arrêter sur une galerie d'art, un centre d'art qui s'appelle « Salle de Bains », qui est sur notre territoire, qui a pour objectif de laisser place à un programme parallèle de conférences, rendez-vous et ateliers qui permettront de faire venir des publics différents et a priori moins familier avec l'art contemporain. Il s'agit d'une subvention complémentaire puisque cette association et cette galerie ont obtenue en 2024 une subvention de 12 000 euros, et cette subvention complémentaire est de 3 300 euros.

Et donc je vous demanderai d'approuver cette délibération cher.es collègues, merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

- **Délibérations :** - 2024-21896-CMMA1-350 Approbation d'une convention-cadre de collaboration et de la convention de groupement associée, conclue entre la Ville de Lyon – Service archéologique municipal et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la période 2024-2030
- 2024-32826-CMMA1-348 Approbation des modalités de réalisation des diagnostics archéologiques, des critères de choix des opérations en archéologie préventive et de la grille tarifaire associée pour la période 2024-2026

Je vais vous présenter les deux délibérations suivantes sur le service archéologique qui se trouve en transversalité entre la culture et l'aménagement urbain finalement puisqu'il s'agit d'une convention cadre de collaboration et de conventions de groupements associés entre la Ville de Lyon et le Service archéologique municipal, et l'Institut National de Recherches Archéologique Préventives, l'INRAP ; et qui envisage dans cette convention cadre une collaboration pour les diagnostics archéologiques.

Donc notamment lorsqu'il s'agit d'opérations d'aménagement urbain, nous l'avons vu lors des travaux rue aux enfants devant l'école Doisneau qui ont fait intervenir les services archéologiques, qui n'ont pas fait de trouvaille remarquable mais c'était un secteur d'intérêt pour eux comme de nombreux secteurs du 1^{er} arrondissement. Sur les travaux du Jardin des Chartreux également nous allons avoir un sujet archéologie important.

Donc cette convention cadre permet cette collaboration pour les diagnostics, pour les fouilles préventives, également pour la collaboration scientifique, pour des formations communes et pour la valorisation et la communication des résultats scientifiques.

Donc la délibération 21 896 porte sur la convention cadre et la délibération 32 826 porte sur des modalités de réalisation des diagnostics archéologiques par le service archéologique municipal, dont les missions principales sont rappelées. Sa mission scientifique de recherche archéologique, sa mission patrimoniale de conservation des archives du sol. Archives du sol qui seront par ailleurs mieux conservées dans le bâtiment Neyret dont une aile est, vous vous en souvenez, affectée au service archéologique et donc les travaux qui vont débiter vont d'abord débiter par des travaux concernant le service archéologique, les bureaux mais également les locaux de stockage de ces archives du sol.

Et également des locaux permettant d'accueillir les publics, et les publics scolaires donc pour remplir cette troisième mission qui est la mission éducative et culturelle pour diffuser la connaissance à tous les publics.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur ces deux délibérations portant sur l'archéologie ? Eh bien je vous propose de leur donner un avis favorable de façon groupé pour ces deux délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et je vous rappelle que le service archéologique est à l'origine de l'exposition qui se tient là sur les arrêtes de poissons à la bibliothèque du 1^{er} arrondissement.

Je vous redonne la parole Yves Benitah pour la délibération suivante sur la Fête des Lumières.

- **Délibération : 2024-32260-CMMA1-353 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2024 – Approbation de conventions**

Yves BENITAH

Merci Madame la Maire. Il s'agit d'attribution de subventions pour le programme de la Fête des Lumières 2024.

En effet en complément de la programmation de la Fête des Lumières sur nos grands sites, a été lancé cet appel à projets. Ce sont une quinzaine de projets qui seront subventionnés afin de soutenir la jeune création locale mais aussi divers artistes confirmés au niveau local, national et international notamment par le biais de co-financement avec des festivals français ou étrangers.

A travers ces manifestations les objectifs sont de proposer à la jeune création de venir enrichir la programmation artistique pendant les 4 soirs de la Fête des Lumières. Faire découvrir au public la variété et la richesse du travail sur la lumière avec des projets artistique expérimentaux. Favoriser la convivialité, la proximité et l'interactivité permettant la rencontre entre les habitants, les artistes et les œuvres.

Sur cette quinzaine je tenais à signaler une toute particulière qui nous concerne puisqu'il s'agit d'un projet que nous avons soutenu avec la Mairie du 4^{ème} qui va se passer sur l'Esplanade du Gros Caillou, entre nos deux arrondissements. Il s'agit d'un travail d'un plasticien/musicien bien connu de notre quartier qui s'appelle Gérard Thorez et qui monte une structure lumineuse et sonore qui aura pour particularité d'être préparée, travaillée notamment sur la dimension sonore avec les enfants et les jeunes de nos établissements dans un gros travail participatif. Et je m'en réjouis, tout le monde à jouer le jeu et ce travail-là a démarré tout récemment. Et la Métropole a soutenu ce projet qui n'aurait pas pu se faire sur un autre dispositif.

Voilà cher.es collègues je vous demanderai d'amener un avis favorable à cet ensemble d'initiatives dont celle-ci, merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et bravo d'avoir pu mener à bien ce projet et d'avoir permis ce montage en co-financement.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup. Nous allons passer à des délibérations portant sur la Ville active pour lesquelles je donne la parole à Bertrand Pinoteau.

Ville active

- **Délibération : 2024-33136-CMMA1-321 Attribution de subventions à deux structures de l'Economie sociale et solidaire œuvrant pour accompagner les commerçants à la transition écologique et sociale, pour un montant de 9 000 euros**

Bertrand PINOTEAU

Eh bien merci Madame la Maire.

Nous sommes dans le 1^{er} depuis longtemps sensibilisés aux problématiques de transition écologique et sociale y compris nombres de nos commerçants indépendants dont certains donnent d'ailleurs l'exemple en la matière. Mais nous savons bien également que le quotidien d'un commerçant est happé par une multitude de problématique qui peuvent parfois retarder la mise en œuvre de transitions, même si elles sont souhaitées fortement.

Aussi, la Ville de Lyon a étudié deux demandes de subventions relatives au fonctionnement de structures de l'économie sociale et solidaire qui proposent des ateliers, des formations, des évènements ou tout autres format de sensibilisation et d'accompagnement des commerçants de proximité ; du secteur de l'alimentation et de la restauration principalement, sur des problématiques concrètes liées à leurs activités pour adopter des pratiques plus vertueuses.

Première demande, celle du Grenade (le Groupement d'Entreprises Alternatives en Développement) à ne pas confondre bien sûr avec un restaurant du 1^{er} que nous affectionnons particulièrement, La Grenade. Le Grenade donc est une coopérative d'entreprise ayant pour but de soutenir un nouveau modèle d'entrepreneuriat humain et résilient. Pour cela le Grenade propose à ses membres des services mutualisés principalement de comptabilité, formation et gestion et soutien la nouvelle création de nouvelles entreprises qui seront ensuite intégrées à la coopérative dans une logique de renforcement mutuel et d'entraide.

Le Grenade a créé un parcours de formation à la carte intitulé « Engager son restaurant dans la transition écologique » qui est composé de trois modules de formations d'une durée total de 6 jours :

- Le premier, créer une offre de restauration à partir de produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique ou paysanne.
- Le deuxième, sensibiliser à la transition démocratique de son entreprise, c'est-à-dire l'intérêt d'une plus grande participation des salariés dans les prises de décisions concernant leurs travaux.
- Et le troisième module c'est bâtir ou faire évoluer le modèle économique de son activité de restauration en incluant des critères d'accessibilité.

Afin de permettre un tarif préférentiel pour ce programme, pour faciliter l'accès des commerçants indépendants, le Grenade a sollicité la Ville de Lyon pour une subvention de 6 000 euros sur un budget total de l'action de 12 780 euros. Et donc il est proposé d'accorder cette subvention de 6 000 euros.

Deuxième demande, le GRAP (Groupement Régional Alimentaire de Proximité) c'est un groupe coopératif d'entrepreneur de la transformation et de la distribution d'une alimentation bio et locale. C'est un groupement qu'on connaît bien dans le quartier, qui est basé d'ailleurs dans la grande rue des Feuillant, et propose lui aussi des supports mutualisés aux acteurs de la filière alimentaire. C'est également une coopérative d'activités et d'emploi qui héberge des entrepreneurs.

Après 10 ans d'activités, le GRAP regroupe en Auvergne/Rhône-Alpes 65 activités de la distribution de la transformation alimentaire dont 17 à Lyon, qui génère environ sur Lyon une centaine d'emplois et 9 millions d'euros de chiffre d'affaire.

Le GRAP permet de :

- Sécurisé des parcours d'entreprenariat durable
- De développer des emplois dignes tout en participant à la structuration de la filière alimentaire durable avec la réduction du risque entrepreneurial et une protection sociale des salariés accrue grâce à la coopérative d'activité et d'emplois
- La mutualisation du risque financier des moyens de gestion qui permettent aux entrepreneurs de se concentrés sur leur cœur de métier
- Et puis l'inscription des entrepreneurs au sein d'un modèle d'entreprise original qui permet de développer leur pouvoir d'agir, notamment la prise de décisions collectives, l'implication des salariés dans la gouvernance.

En 2023 une subvention de 7 500 euros a été accordée au GRAP, il est proposé d'accorder au titre de 2024 une subvention de 3 000 euros.

Et donc je vous invite bien entendu cher.es collègues à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération qui montre le soutien concret sur des solutions pour les acteurs économiques du territoire.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-33139-CMMA1-322 Modification des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour la vente ambulante**

Bertrand PINOTEAU

Délibération suivante qui évoque la modification de tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour la vente ambulante, donc un sujet cher à mon voisin Jean-Christian.

Nous avons donnés ici-même un avis le 6 décembre dernier sur l'augmentation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public s'agissant des droits de places de marchés et des droits de commerces sédentaires c'est-à-dire les terrasses. Et cette délibération de décembre avait épargné dans l'augmentation les ventes ambulantes justement puisqu'une réflexion était en cours pour modifier la grille elle-même, c'est l'objet de la présente délibération.

En effet les tarifs étaient préalablement fixés pour une occupation d'une journée ou d'un mois sans nuances et les appels à candidatures qui ont été réalisés en 2023 par la Direction de l'économie et du commerce de la Ville de Lyon ont conduit à identifier une forme de blocage qui était lié à cette tarification car la plupart des commerçants ambulants ne sont pas présents en continu sur la semaine ou sur le mois.

Aussi, il est proposé tout en maintenant le forfait journalier, l'existence du forfait journalier qui est pour mémoire à 31 euros pour les occupations ponctuelles sur des événements par exemple, il est proposé de créer trois tarifs mensuels différents en fonction de la fréquence de présence sur site :

- Donc 1 jour/semaine, 140 euros
- 2 ou 3 jours/semaine, 300 euros
- 4 jours et plus, 455 euros

Prix quasi identique, à l'arrondi près, au tarif mensuel qui préexistait. Donc tarifs auxquels s'ajoutent pour mémoire des forfaits électricité sur le même principe que pour les marchés. Enfin en tout cas pour ceux qui ont besoin d'électricité.

Donc cette nouvelle grille me semble bien mieux adaptée à la réalité du commerce ambulant et donc je vous invite à donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et nous passons sur une délibération portant sur les solidarités internationales et je donne la parole à Laurence Boffet pour nous la présenter.

Solidarités internationales

- Délibération : 2024-33472-CMMA1-323 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions à des projets internationaux 2024 – 2^{ème} phase

Laurence BOFFET

Merci Madame la Maire.

Il s'agit de la deuxième tranche de subventions au soutien aux associations dans cet appel à projets, vous connaissez bien maintenant celui-ci. On a eu une délibération en mars pour la première phase et donc maintenant en septembre pour la deuxième phase.

Pour cette mouture de la deuxième session, il y a eu 48 dossiers éligibles qui ont été reçus dont 9 nouveaux, et il est retenu d'en soutenir 34 dont 5 nouveaux pour un total de 123 000 euros. Je vous rappelle c'est sur les thématiques de l'interculturalité, l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale et la solidarité internationale.

Pour le 1^{er} arrondissement ont fourni toujours un bon bataillon de projets :

- Pour l'internationalité, association « Nouveaux Espaces Latins » bien entendu pour la 23^{ème} édition du festival Belles Latinas, c'est bientôt. Voilà, ils sont soutenus régulièrement et c'est très bien pour 4 000 euros
- « Mille et une langues » au KOTOPO, l'association qui crée un terrain d'échange entre les cultures de différents pays d'Europe pour 5 000 euros en particulier, par exemple encore, avec la langue internationale Esperanto avec une programmation toute l'année
- « Regard Sud » pour le festival également très connu et qui est un récurrent sur ces aides-là pour 2 000 euros, que l'on connaît bien
- Et pour les solidarités internationales, « E-Graines » pour 2 000 euros, projet d'éduquer à la citoyenneté mondiale dans les diverses opinions politiques, religieuses ou philosophiques. C'est la deuxième édition du festival d'éducation aux migrations Identités Croisées en partenariat avec l'Université Lyon 3
- Et il me semble pour la première fois, « Femmes contre Les Intégrismes », qui est soutenu à hauteur de 1 000 euros pour leur projets à libre corps et esprit, c'est la 4^{ème} édition. Projet en solidarité avec les afghanes

Voilà, donc très fourni pour le 1^{er} mais il y a bien d'autres projets soutenus dans cet appel à projet, je vous demande évidemment de voter favorablement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Oui madame Berrached.

Fatima BERRACHED

C'est juste une petite remarque, c'est l'évènement organisé le 16 novembre à l'Hôtel de Ville sur les cultures Kurdes qui est portée par l'association.

Yasmine BOUAGGA

Merci, nous la rajouterons à l'agenda qui est effectivement très dynamique dans la diversité de ces actions culturelles et de solidarité internationales. Je vous propose donc de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, et d'ailleurs puisqu'on parlait d'agenda, on n'a pas à l'ordre du jour, mais peut être Yves Benitah vous pourriez nous parler de la programmation Rwanda qui arrive assez prochainement en petite parenthèse.

Yves BENITAH

Oui avec grand plaisir. Nous avons pris l'initiative avec la Mairie du 1^{er}, avec Madame la Maire et un certain nombre d'autres partenaires notamment l'association « IBUKA », à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du génocide rwandais, de faire un temps mémorial autour d'un projet qui s'appelle Rwanda 1994-2024, regard d'artistes et de chercheurs sur un génocide.

Donc nous avons initié un certain nombre de projets, il y aura des pièces de théâtres, des films, des conférences, des rencontres avec des historiens. Ça démarre le 16 octobre et ça finira le 29 novembre avec la venue de l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau à l'Hôtel de Ville. Donc on fera passer toute la programmation, une grande partie de cette programmation aura lieu sur notre territoire, à la salle Paul Garcin et au Lavoir Public. Tout particulièrement salle Paul Garcin nous accueillerons une pièce de théâtre qui s'appelle « Une saison de machette » tirée de l'œuvre de Jean Hatzfeld, on espère voir Jean Hatzfeld mais il n'a pas confirmé.

Et dès que la programmation sera complètement bouclée on la fera passer, c'est un évènement important et je serais fier de porter avec Madame la Maire et toute l'équipe du cabinet ce projet d'envergure, dans ces temps, de réfléchir et d'ausculter ce drame absolu qu'a été le génocide rwandais. Je le rappelle, près d'un million de mort en trois mois, ça fait réfléchir, voilà.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci pour cette programmation vraiment riche et importante. Ça nous fait une transition sur le sujet mémoire donc je vous laisse réagir et ensuite présenter votre délibération.

Mémoire

- Délibération : 2024-26630-CMMA1-344 Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et d'actions mémorielles pour un montant de 46 400 euros

Fatima BERRACHED

Juste pour information, le colloque autour de Frantz Fanon et Lyon qui aura lieu le samedi 12 octobre à la faculté de médecine. Les places vont être très rare dans le sens où il va y avoir beaucoup de monde donc si vous êtes très intéressés il ne faut pas hésiter à s'y inscrire.

Malika HADDAD-GROSJEAN

C'est quelle faculté de médecine ?

Fatima BERRACHED

Est, Grange Blanche.

Le rapport que je vous présente concerne l'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants ou associations intervenant sur le champ mémoriel. Le montant total de ces subventions est de 46 400 euros et pour le 1^{er} arrondissement sont concernés :

- « Journée de la Résistance Maison du Combattant » pour un montant de 600 euros
- L'association « Ceux de Verdun, leurs descendants et leurs amis du Rhône » pour un montant de 2 300 euros
- La « Maison du Combattant » pour 4 500 euros
- « L'Union nationale des anciens combattants 39-45, Indochine, Afrique du Nord », pour un montant de 300 euros
- « Amis du Concours National de la Résistance et de la Déportation » pour un montant de 2 500 euros
- « L'association départementale des combattants Algérie, Tunisie, Maroc », pour un montant de 800 euros

A noté aussi l'attribution d'une subvention pour l'association « Coup de soleil » qui mène un travail de mémoire très fort et important pour garder le lien avec le Maghreb.

Pour le fonctionnement de ces associations je vous invite à donner un avis favorable, je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci à vous, et nous avons deux délibérations portant sur les salles municipales et j'ai proposé à Laurence Boffet de nous les présenter. Je vous donne la parole.

Salles municipales

- Délibérations : - 2024-31708-CMMA1-318 Approbation d'une nouvelle tarification forfaitaire dans le cadre de la mise à disposition d salles municipales de spectacles et de conférences de la Ville de Lyon
- 2024-33092-CMMA1-319 Gratuité partielles de frais de location accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 34 891, 03 euros HT

Laurence BOFFET

Merci Madame la Maire.

Alors nous avons des salles municipales d'envergure Ville de Lyon, qui sont six, à usage de spectacles et de conférences et qui sont louées à titre exclusif à des personnes morales c'est-à-dire associations ou sociétés.

Il s'agit de :

- La salle Albert Thomas à la Bourse du Travail
- La salle Paul Garcin dans le 1^{er} qui nous concerne
- La salle Victor Hugo dans le 6^{ème}
- La salle Edouard Herriot au Palais de la Mutualité dans le 3^{ème}
- Les salles Molière et Witkowski au Palais de Bondy
- Et une salle de réunion, la salle Louis Bouquet au Palais de Bondy dans le 5^{ème}

Donc, les tarifications n'avaient pas changées depuis le 16 mars 2015, il est proposé dans cette délibération de les modifier un petit peu en simplifiant les deux catégories d'organiseurs de spectacles. Donc la catégorie organisateurs de spectacles est revue, actuellement les locataires se sont répartis entre organisateurs pros ou structures associatives dotées d'une licence d'entrepreneur de spectacle d'une part, et d'autre part les organisateurs occasionnels programmant moins de 6 manifestations par an.

Il est proposé de retenir 2 catégorie seulement, les sociétés commerciales et les organisateurs dotés de la licence d'entrepreneur de spectacle et les autres organisateurs ne possédants pas de licence d'organisateur de spectacle hors société commerciale, voilà. En gros, quelque part les pros et les non pros pour simplifier.

On revoit aussi le système des arrhes qui, plutôt que d'un montant de 30% est remplacé par un montant fixe. Et il intervient aussi une majoration qui est liée à la dépense de fonctionnement un peu supplémentaire sur ces différentes salles même si toutes les salles n'auront pas les mêmes augmentations, la même répartition. Et il y a certaines spécificités qui sont généralisées, comme par exemple celles qui sont sur les spectacles et qui étaient normalement appliquées de façon particulière mais qu'on appliquait finalement tout le temps, à chaque fois que l'option était prise. Et à l'inverse d'autres qui n'étaient jamais utilisées ou utilisable et qui du coup sont sorties du système de tarification.

Voilà, tout l'ensemble de la grille pour les 6 salles et leurs particularités sont précisées en annexe, je me tiens à votre disposition. Pour la salle Paul Garcin les arrhes restent sensiblement les mêmes avec une augmentation plutôt plus forte pour les pros que pour les non pros. Et le tarif 10h qui est en général le forfait choisi est de 950 euros pour les pros, je mets des guillemets à ça, et de 475 euros pour les non pros.

Voilà, cette délibération est aussi l'occasion pour moi de rappeler que la salle Paul Garcin pourrait tout à fait être en gestion de l'arrondissement et revenir plutôt dans la liste des équipements de l'arrondissement et qu'on pourrait y compris même proposer une programmation d'envergure un petit peu plus large que l'arrondissement. Néanmoins on voit bien que sa taille et son équipement en tous cas, serait tout à fait utile au 1^{er} à son rayonnement et à son emplacement aussi, je trouve, le permettrait.

Voilà c'est l'occasion pour moi de rappeler ça, ce n'est pas dans la délibération mais bon, je vous propose un avis favorable sur cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci et c'est effectivement un sujet qui est très porté par Yves Benitah comme conseiller délégué à la culture, même si pour l'instant nous n'avons pas obtenu de modifications. Mais néanmoins nous pouvons l'utiliser dans des cycles culturels. Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Est-ce que vous souhaitez présenter également les gratuités partielles accordées ?

Laurence BOFFET

Je peux la présenter, on peut la faire si vous voulez, grouper.

Il y a une deuxième délibération qui concerne finalement quelles gratuités partielles ou totales, des frais sont accordés. Ces gratuités listent en annexe un certain nombre d'associations ou de structures culturelles notamment qui disposent d'une gratuité totale ou partielle de l'accès à certaines salles et qui précisent aussi que les mairies d'arrondissement ne versent pas d'arrhes lorsqu'elles réservent l'une des salles municipales.

Je parle des gratuités par exemple des jetons dont en dispose éventuellement la Mairie du 1^{er} pour la salle Paul Garcin par exemple. Voilà donc il y a toute une liste de structure qui vont des MJC, au Conservatoire ou à certaines associations, etc.

Donc je vous propose évidemment d'approuver également cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou d'autres demandes d'intervention ? Donc je vous propose de voter favorablement ces deux délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et nous en arrivons aux deux dernières délibérations que je vais présenter en l'absence de David Souvestre.

Santé, sécurité

- **Délibération : 2024-32676-CMMA1-314** Approbation d'une convention d'occupation temporaire au profit de l'association Atmo de deux espaces sis respectivement : Lyon 1^{er} – 2 rue d'Alsace Lorraine – école primaire Michel Servet – EI 01006 / Lyon 7^{ème} – 183 rue Marcel Mérieux – groupe scolaire Claudius Bertheliet – EI 07002

Donc il s'agit d'une délibération sur la santé environnementale puisqu'il s'agit d'une convention d'occupation temporaire au profit de l'association « Atmo » sur deux espaces respectivement 2 rue d'Alsace Lorraine, donc dans la cours de l'école primaire Michel Servet, la cours Nord, celle qui est condamnée et qui donne directement sur le tunnel de la Croix-Rousse. Et le deuxième espace est dans le groupe scolaire Claudius Bertheliet. Et donc cette convention qui concerne le 1^{er} arrondissement permet d'installer le capteur de la station de mesure de la qualité de l'air et des pollutions atmosphériques qui alimente l'Observatoire régional Atmo.

Atmo c'est une association de service public agréé par l'Etat, qui joue le double rôle :

- D'une part de fournir aux collectivités territoriales les données, les cartographies, les indicateurs précis qui permettent d'aider à concevoir, évaluer et ajuster les politiques publics en matière de qualité de l'air.
- Et d'autre part de sensibiliser les citoyens à cet enjeu majeur de santé publique. Un exemple emblématique c'est celui de la tour InCity qui chaque soir informe les Lyonnaises et les Lyonnais de la qualité de l'air prévue pour le lendemain grâce à un code couleur que vous pouvez voir. Ce n'est pas un code esthétique, mais qui est vraiment un indicateur, qui va du bleu, bonne qualité au magenta, très mauvaise qualité. Ce qui permet de nous adapter, notamment adapter vos activités sportives à cette qualité de l'air, qui permet donc d'informer les personnes vulnérables pour l'adaptation des comportements. Mais également l'ensemble des personnes puisque lorsque la qualité de l'air est mauvaise on peut privilégier les transports en commun plutôt que son véhicule individuel.

Donc pour nous, cette convention permet de maintenir la station de mesure dans la cours nord du groupe scolaire Michel Servet et elle joue un rôle crucial en mesurant les pollutions liées au trafic du tunnel de la Croix-Rousse et des quais du Rhône, qui sont deux axes à forte circulation, qui génère de nombreux polluants. Mais, polluants qui ont commencés à réduire, à baisser. On l'espère que ça va continuer puisque depuis 2020 la Métropole et la Ville de Lyon travaillent activement à la réduction de cette pollution atmosphérique avec des initiatives concrètes comme la zone à faible émission (ZFE), le réaménagement de la rive droite du Rhône dont les premiers travaux de réalisation pour l'instant de réflexion des réseaux ont commencé la semaine dernière.

D'autres initiatives pour améliorer la qualité de l'air c'est l'expansion des pistes cyclables, donc un mode de mobilité qui ne cause pas de pollution atmosphérique, ou encore la piétonisation partielle de la Presqu'île et l'instauration d'une zone à trafic limité (ZTL) sur laquelle nous avons la semaine prochaine une concertation en Mairie du 1^{er}.

Je signale par ailleurs que la Ville de Lyon a investi plus de 6 millions d'euros dans la rénovation de l'école et donc là aussi il y a un travail sur la protection de l'école vis-à-vis de la pollution atmosphérique.

Et enfin une question reste en suspens, celle de la réduction du trafic dans le tunnel de la Croix-Rousse et nous sommes dans l'attente d'une décision de l'Etat sur ce dossier d'importance pour le 1^{er} arrondissement.

Suite à la présentation que j'ai faite sur les éléments donnés par David Souvestre que je remercie, je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable.

- **Délibération : 2024-33000-CMMA1-320 "Divers sites – Remplacement de dix systèmes de sécurité incendie", opération n°60021905, et "Auditorium – Remplacement du système sécurité incendie", opération n°03048653 – Lancement des études et autres prestations préalables des opérations, et affectation d'une partie des AP n°20020/2021-1 et n°20005/2021-1**

Et la dernière délibération, un peu technique, porte sur le remplacement de systèmes de sécurité incendie sur dix sites qui ont un système de sécurité incendie obsolète, et pour le 1^{er} arrondissement c'est le site de la Condition des Soies qui est concerné. Il accueille à la fois le centre social et la bibliothèque du 1^{er}

arrondissement. C'est un établissement recevant du public important et donc il est important de pouvoir remplacer son système de sécurité incendie.

Voilà s'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce vote favorable unanime.

Et je vous propose pour finir ce conseil, nous en avons fini avec l'ordre du jour, mais je vous propose de garder votre attention encore quelques minutes sur l'agenda puisque nous avons beaucoup d'évènements qui arrivent.

Le premier je l'ai déjà mentionné il me semble c'est le forum des associations ce samedi avec le thème du sport responsable et donc ce forum se tiendra de 9h à 15h sur le complexe Genety-Duplat. Et nous avons plusieurs autres évènements à l'agenda notamment organisés à l'initiative des conseils de quartiers. Donc Mathilde Cortinovic vous pouvez peut être nous les présenter.

Mathilde CORTINOVIS

Tout à fait, merci Madame la Maire.

Alors dans le cadre des APICQ qui sont les Appels à projets à l'Initiative des Conseils de Quartier, la Ville de Lyon a validé un projet qui vient du conseil de quartiers 'Haut et Cœur des Pentès' et qui aura lieu également ce samedi. Donc comme vous êtes tous là pour le forum des associations vous pouvez tous venir ensuite à l'évènement d'Haut et Cœur, qui est un très bel évènement autour du cinéma.

Ca s'intitule « La nuit Croix-Roussienne », c'est au collège Truffaut que vous connaissez bien et c'est en partenariat avec l'Aquarium Café, donc ça commence à 16h et ça fini à minuit donc vous pouvez trouver un moment qui vous correspond. Il y a des ateliers plus avec les enfants, il y a des courts-métrages, et puis l'évènement un peu phare c'est la diffusion du film Good Morning England, si vous ne l'avez pas vu je vous conseille de le voir ; c'est toujours cool de le revoir c'est un film très sympathique. Donc voilà c'est le premier évènement.

J'avance dans l'agenda, mais comme on est toujours sur les conseils de quartier, il y a un second APICQ qui avait été sélectionné cette année et c'était celui de conseil de quartier Bas des Pentès, et donc il va y avoir une magnifique fresque qui va être réalisée le long de l'école des Tables Claudiennes. Une fresque qui fait un peu un rappel à l'amphithéâtre des Trois Gaules, à la végétation, ça va être très joli. Et donc il y a un atelier participatif qui a lieu le 28 septembre, voilà si vous voulez vous joindre à nous et mettre des coups de pinceaux vous êtes évidemment les bienvenus.

Et ce jour-là, je continue à faire le lien avec les conseils de quartier parce qu'il y a la fête des conseils de quartiers avec l'idée de faire un repas participatif donc vous pouvez venir avec votre tupperware et partager un repas. Et il y aura aussi évidemment des animations, etc... Donc voilà plein de fêtes avec les conseils de quartier.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et ces conseils de quartiers sont dynamiques à l'image des autres acteurs du territoire donc je ne vais pas tout lister dans l'agenda mais pour vous donner en mémo quand même quelques points.

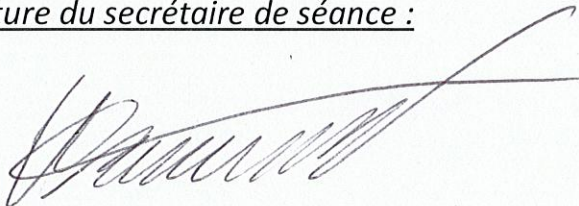
Le 28 septembre nous avons la soirée d'ouverture du Lavoir Public qui est occupé par une nouvelle association qui s'appelle « Les Lavandières » et donc il lance sa saison, sa programmation ce 28 septembre et ça promet d'être à la fois haut en couleurs et vraiment à destination d'une grande diversité de publics. Du jeune public, au public un peu plus pointu on va dire et avec évidemment des propositions très riches et originales.

Nous avons bien sûr la semaine Bleue que nous avons évoquée, la semaine Climat que nous avons évoquée également. Le 5 octobre nous avons des animations proposées par l'association de commerçants « Vitrine des Pentès ». Et je termine par le prochain Conseil d'arrondissement qui aura lieu le 6 novembre.

Et je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une très belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.

Signature du secrétaire de séance :



Nae Fraissart

